

merce a déposé le rapport à la Chambre le vendredi 20 février, je demanderais au député de retirer sa motion.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion est retirée.)

L'INCIDENT DE TYPHOÏDE DE L'«ORONSAY»—
LE D^r COX—EMPLOI, DÉPART, PUBLICATION
DU RAPPORT

Motion n° 401—**M. Baldwin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et de tous les autres documents échangés entre le docteur Cox, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social et les supérieurs du docteur Cox, au sujet de l'emploi du docteur Cox, de son départ, et de la rédaction et de la publication d'un rapport par le docteur Cox sur l'épidémie de typhoïde de l'«Oronsay».

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social fait savoir au député que la correspondance relative à l'emploi et au départ des employés et la rédaction des rapports sont des renseignements confidentiels et qu'il n'accepte pas de déposer les documents demandés. Dans les circonstances, je prierais le député de retirer sa motion.

M. Baldwin: A reporter à l'ordre du jour.

M. l'Orateur: Reportée à l'ordre du jour.

LE RAPPORT SUR L'INCIDENT DE TYPHOÏDE
DE L'«ORONSAY»—LA CORRESPONDANCE EN-
TRE LE MINISTÈRE ET LES REPRÉSENTANTS
DE LA COMPAGNIE P & O

Motion n° 402—**M. Baldwin:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de la correspondance et de tous les autres documents échangés par le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social, les hauts fonctionnaires de ce Ministère et les représentants de la compagnie de navigation P & O au sujet de la rédaction et de la publication d'un rapport sur l'épidémie de typhoïde de l'«Oronsay», survenue à Vancouver.

M. Yves Forest (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social informe le député qu'il ne considère pas dans l'intérêt public de permettre la publication de cette correspondance. Il n'est donc pas prêt à déposer ces documents. Le député aimerait peut-être retirer sa motion.

[M. Caccia.]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, cette motion pourrait bien être débattue avec l'autre.

M. l'Orateur: Motion reportée à l'ordre du jour.

QUESTIONS ORALES

LES POSTES

LA SITUATION DU MINISTÈRE—LA GRÈVE
INÉVITABLE—LE REMPLACEMENT DU
SERVICE POSTAL

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais demander au premier ministre suppléant s'il se propose de faire une déclaration ou des commentaires, pas forcément pendant la période des questions, au sujet des propos du ministre des Postes qui a décrit la situation regrettable du ministère des Postes comme inévitable et ne pouvant être redressée dans l'immédiat à cause du retard causé par le Conseil du Trésor et le cabinet. Le premier ministre suppléant compte-t-il faire des commentaires à ce sujet ou cet exposé des faits est-il exact?

L'hon. Mitchell Sharp (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, je n'avais pas songé à faire des commentaires mais je vais réfléchir à l'idée du chef de l'opposition.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, d'après le premier ministre suppléant, le gouvernement pense-t-il que la deuxième grève des postiers en deux ans paraît inévitable, comme l'affirme un bulletin de nouvelles du ministère du Travail publié le 19 mai?

L'hon. M. Sharp: Ma foi, monsieur l'Orateur, je ne partage pas le pessimisme du chef de l'opposition et je n'irais pas jusqu'à dire que la grève des postiers est inévitable. J'espère qu'elle n'aura pas lieu. A cette fin, le gouvernement est disposé à entrer en négociation avec les chefs des syndicats.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, je répétais simplement l'opinion exprimée dans une publication officielle du gouvernement. Mais je crois qu'on devrait m'excuser d'être légèrement pessimiste étant donné le comportement du gouvernement. Je voudrais demander au premier ministre suppléant si le gouvernement a l'intention de poursuivre ceux qui voudront établir un autre service pour remplacer le service postal.